



Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le

ID : 066-246600449-20210125-04_21_MTNCECLIM-AU

Département
PYRENEES ORIENTALES
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES**

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION 04/21

Attribution de marché de fourniture et service par procédure adaptée Maintenance des installations de climatisation et de chauffage du parc communautaire

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°55/2020 en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° à 9 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT QUE la nécessité de renouveler le marché de fourniture service concernant la maintenance des installations de climatisation et de chauffage du parc communautaire,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par publication d'un avis de consultation sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté de Communes en date du 23 novembre 2020, quatre (4) candidats ont proposé une offre avant la date limite de remise des offres fixée au 09 décembre 2020 à 12h00,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat HERVE THERMIQUE est classée mieux disante au regard des critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de services avec:

HERVE THERMIQUE

CS 20110 25 rue de la Guariguette

ECOPARC

34130 SAINT-AUNES

pour un montant annuel de 4 915.31 € HT.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section de Fonctionnement - article 6156.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 15 janvier 2021



Le Président

René OLIVE